



ATTITUDE
PRÉVENTION
Donnons de l'assurance à la vie



DOSSIER DE PRESSE 2017

JEUDI 27 JUILLET

Nouvelle campagne de sensibilisation
de l'association Attitude Prévention
**“Sur la route, assurons-nous
de transmettre les bons gestes”**

Agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin

01 40 29 15 54 - 06 30 10 92 22

cmathurin@entrenoussoitdit.fr

Sarah Maurit

01 40 29 15 53 - 06 18 39 45 83

smaurit@entrenoussoitdit.fr

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE 2017

“Sur la route,
assurons-nous
de transmettre
les bons gestes”

L'association Attitude Prévention dresse le bilan de ses 5 années d'étude sur le comportement des parents au volant en présence de leurs enfants¹. Ce dernier révèle un relâchement de la vigilance des conducteurs. Ainsi, en 2017, 89 % des parents reconnaissent un comportement inadapté au volant en présence de leurs enfants, ils étaient 74 % en 2013. Une évolution particulièrement marquée pour l'usage du téléphone au volant.

Pour sensibiliser les Français à l'approche des grands chassés-croisés, Attitude Prévention lance sa campagne de prévention « Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes ».

Hausse des mauvais comportements sur la route

Enervement, vitesse, somnolence... 89 % des parents ont déjà adopté un comportement à risques au volant en présence de leurs enfants. Des mauvais comportements en hausse depuis 2013 (+ 15 points).

Les principaux comportements à risques au volant déclarés cette année par les parents :

- 63 % se sont déjà emportés contre d'autres usagers,
- 61 % ont déjà dépassé les vitesses autorisées,
- 59 % ont déjà conduit en étant fatigué,
- 53 % ont déjà conduit plus de 2 ou 3 heures sans faire de pause,
- 43 % ont déjà utilisé leur téléphone portable,
- 17 % ont déjà conduit en ayant consommé plus de 2 verres d'alcool.

Focus route des vacances

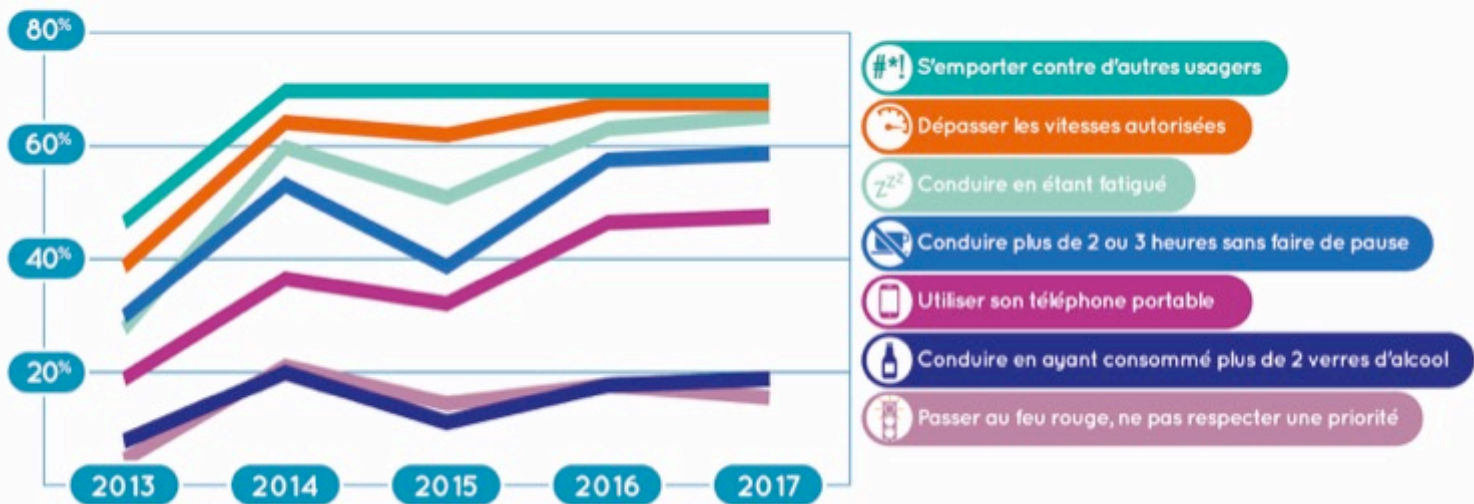
Des parents pourtant prévoyants

Interrogés également cette année sur leur préparation des trajets pour les vacances, les parents se déclarent attentifs et anticipent les départs en vacances. Ainsi, par exemple :

- 85 % vérifient que les enfants sont bien attachés,
- 83 % prévoient de faire des pauses sur le trajet,
- 83 % vérifient l'état du véhicule avant de partir,
- 81 % accordent une attention particulière au chargement du véhicule.

Seul bémol, le téléphone. Moins d'1 parent sur 2 (48 %) prévoit d'éteindre son téléphone ou de le confier à un passager pour ce trajet des vacances.

COMPORTEMENTS À RISQUES DES PARENTS AU VOLANT EN PRÉSENCE DE L'ENFANT - Evolution sur 5 ans



Vitesse, téléphone et somnolence : trois comportements à risques de plus en plus fréquents

Sur les 5 années d'étude, l'ensemble des comportements à risques est en hausse, mais dans des proportions différentes. L'utilisation du portable au volant augmente ainsi de 153 % en 5 ans, que ce soit pour passer/recevoir des appels ou pour envoyer/lire des textos.

Les mauvais comportements liés à la somnolence au volant enregistrent également une progression marquée avec une hausse de 136 % pour la conduite en état de fatigue et de 96 % pour la conduite plus de 2 heures sans pause.

Les raisons données pour expliquer ces comportements dangereux évoluent également au fil des années. Ainsi, les parents sont aujourd'hui plus conscients de leur vulnérabilité lors de la conduite en état de fatigue ou sous l'emprise de l'alcool. Le maintien de ces comportements se justifie donc par des motifs « pratiques » : être à l'heure, hâte d'arriver...

La principale justification à l'utilisation du téléphone au volant reste de profiter des feux rouges ou bouchons pour écrire des textos / mails (52 % en 2017). Les vitesses autorisées, quant à elles, sont le plus souvent dépassées par inattention (52%).

A noter que les excès de vitesse supérieurs à 20 km/h concernent tout de même plus d'1/4 des conducteurs.

Une nouvelle campagne de sensibilisation d'Attitude Prévention

Attitude Prévention reprend la parole dans les médias avec une campagne diffusée en télévision et sur Internet axée sur la transmission des comportements entre parents et enfants sur la route.

Cet été, 4 spots de sensibilisation seront diffusés portant sur les thématiques de la ceinture, de la vitesse, des sms et de la somnolence.

« Ces spots traitent des principaux comportements à risques des Français au volant. Des comportements qui sont malheureusement de plus en plus courants, et ce, malgré la présence des enfants dans le véhicule. Alors que la mortalité routière peine à diminuer depuis quelques années, il est plus que jamais nécessaire de sensibiliser les parents. Il est essentiel de veiller au quotidien à transmettre les bons gestes en montrant l'exemple. », explique Patrick Jacquot, Président d'Attitude Prévention.

La campagne « Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes »

Du 24 juillet au 10 septembre 2017, Attitude Prévention mène sa campagne « Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes » avec des spots de sensibilisation aux différents risques routiers.

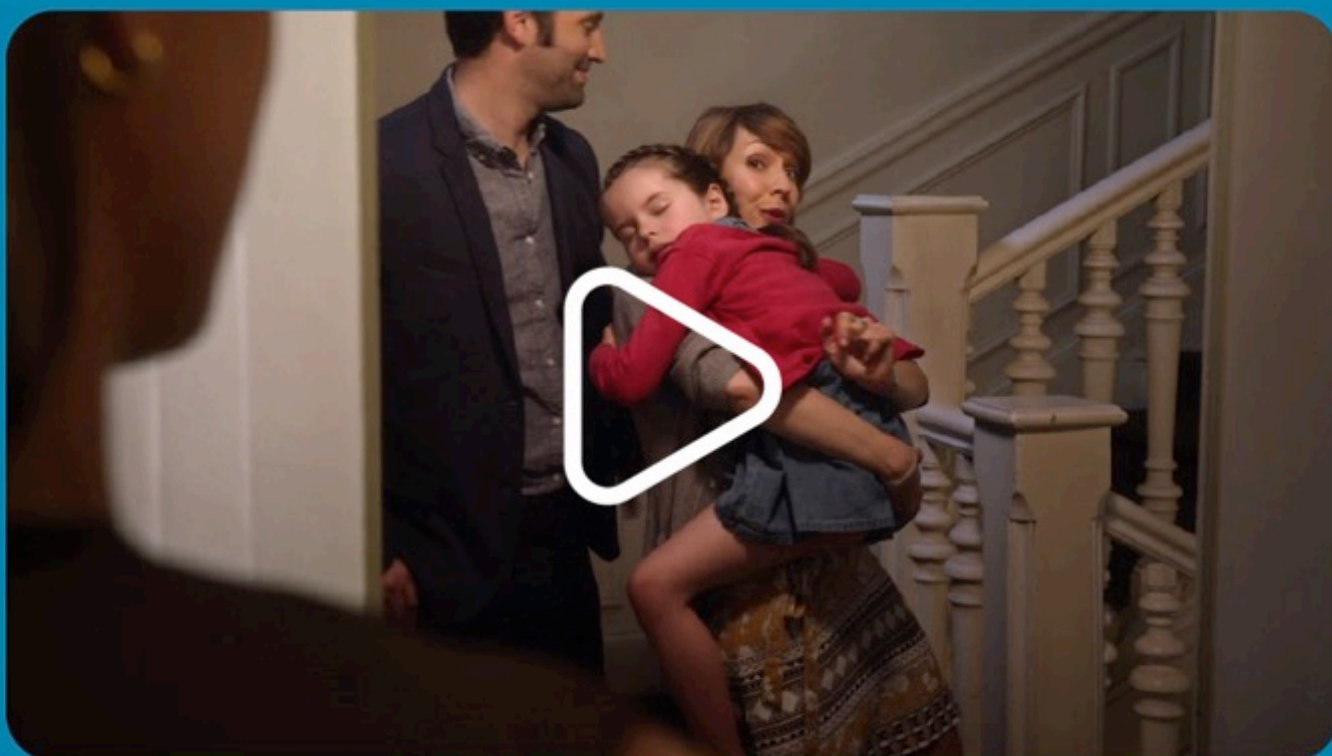
Cette année, 4 spots sont diffusés sur :

- les chaînes hertziennes et numériques avec près de 84 millions de contacts attendus ;
- Internet avec un plan média sur YouTube, MyTF1, 6Play, Melty...

Une approche originale

Cette campagne joue principalement sur le mimétisme gestuel et postural. Elle repose ainsi sur la vie quotidienne de tous les Français, sur les petits gestes que nous faisons tous et qui sont naturellement repris par nos enfants.

Sauf que certains petits gestes peuvent être à l'origine d'accidents. Le rôle des adultes est ainsi de transmettre les bons gestes, notamment en matière de prévention des risques routiers.



Les spots

La ceinture

Les résultats de l'étude 2017*

6 % des parents ont déjà oublié de s'attacher en présence de leurs enfants.

Les principales raisons données pour ce non-port de la ceinture : la brièveté du trajet (54 %) et la conduite à faible allure (37 %).

Par ailleurs, 3 % des parents ont déjà oublié d'attacher leur enfant. Lorsque celui-ci est en âge de s'attacher seul, 11 % des parents ont déjà oublié de vérifier que sa ceinture était bien bouclée.

Les faits

- 20 % des automobilistes tués n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité.**
- Lors d'un choc à 50 km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas maintenu par un dispositif adapté.
- Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules.
- Les enfants doivent être transportés au moyen d'un dispositif de retenue homologué et installés sur des places équipées de ceinture.
- Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule, sauf si les places arrière ne sont pas équipées de ceinture.
- Le non-port de la ceinture de sécurité est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pour le conducteur et les passagers adultes. Le conducteur non attaché est également sanctionné d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.
- Le conducteur doit s'assurer que chacun de ses passagers mineurs est bien retenu par un dispositif adéquat sous peine d'une amende de 135 €.

La réponse Attitude Prévention : le film « La ceinture »

Un couple sort d'un dîner en ville avec leur fille de 6 ans. Il est tard et la petite fille s'est endormie sur le canapé.

Pour ne pas la réveiller, les parents décident d'un commun accord de pas l'attacher en voiture, la maman la prend sur ses genoux à l'arrière du véhicule. Ils ne sont en effet qu'à 5 petites minutes de leur domicile et risquent de la réveiller.

La petite fille se réveille et répond au père, en chuchotant dans un demi-sommeil : « Le risque, c'est si tu m'attaches pas, papa », faisant prendre conscience aux parents de l'importance de la ceinture.



* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 21 au 26 juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 1 004 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2016.

Les spots

La vitesse

Les résultats de l'étude 2017*

61 % des conducteurs ont déjà dépassé les limites de vitesse autorisées.

L'inattention est la première cause d'excès de vitesse : 52 % des conducteurs ayant déjà dépassé les vitesses autorisées la mentionnent.

Autres facteurs évoqués : la nécessité (retard, arriver à l'heure) pour 41 % et la maîtrise de la situation (39 %).

Les faits

- La vitesse intervient dans 31 % des accidents mortels**.
- Un choc à 50 km/h équivaut à une chute du troisième étage d'un immeuble. Du 22ème étage à 130 km/h.
- Une distance d'arrêt est incompressible : en ville, à 50 km/h, il faut au moins 28 mètres pour s'arrêter.
- Rouler à 140 km/h plutôt que 130 km/h ne fait gagner que 3 minutes tous les 100 kilomètres.
- Les infractions liées aux excès de vitesse donnent lieu à des contraventions et constituent des délits en cas de récidive. Les sanctions dépendent du dépassement. Par exemple, un excès de vitesse inférieur à 20 km/h (en ville) est sanctionné d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait d'1 point sur le permis.



La réponse Attitude Prévention : le film « La vitesse »

Un père (40 ans) et sa fille (12 ans) sortent de la piscine. La fille a mis du temps pour sécher et coiffer ses cheveux.

Le père roule plutôt tranquillement et passe près d'un vélo et d'un scooter sans trop y prêter attention. En arrivant à un croisement, le feu passe au rouge. Un skater passe. Le père se dit qu'il va être en retard. Il redémarre et... décide d'essayer de gagner du temps en accélérant. Il dépasse alors la vitesse autorisée en ville (50 km/h).

Pendant ce temps, une maman court sur un trottoir avec son fils. Elle s'approche d'un passage piéton juste au moment où la voiture arrive... La mère et son fils sont prioritaires, mais le père arrive trop vite pour s'arrêter. Il les évite de justesse.

Sa fille, choquée, lui fait prendre conscience de son acte : « Il ne faut pas aller trop vite si on veut arriver ».

* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 21 au 26 juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 1 004 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2016.

Les spots

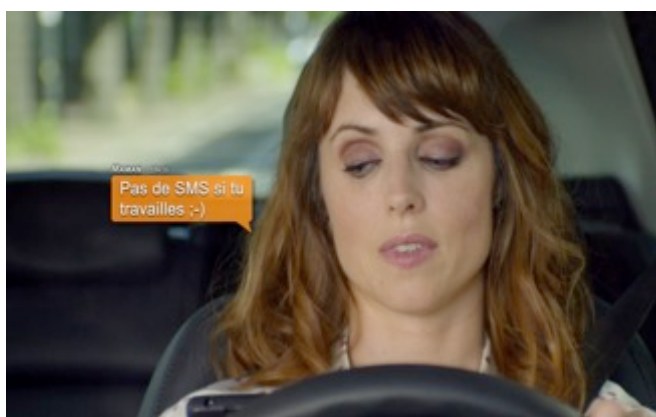
Le SMS au volant

Les résultats de l'étude 2017*

Au volant, 37 % des parents ont déjà utilisé leur téléphone portable pour téléphoner et 29 % pour envoyer ou lire des textos ou des mails.

Ils justifient leur prise de risques par un sentiment de maîtrise de la situation.

Parmi les raisons évoquées, 52 % disent profiter des feux rouges ou des bouchons pour écrire des textos ou des mails et 29 % l'utilisent en cas d'urgence.



Les faits

- Les distracteurs au volant sont considérés comme une des principales causes de mortalité sur les routes**.
- L'utilisation des distracteurs au volant interviendrait ainsi dans 10 % des accidents mortels, et téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident**.
- Depuis le 1er juillet 2015, il est devenu interdit de porter tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille en conduisant ou à vélo.
- Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

La réponse Attitude Prévention : le film « Le SMS »

Une femme est au volant de sa voiture. Il est 18h15, elle rentre de son travail. Ses yeux se baissent vers son téléphone.

Elle fait apparaître à l'écran la fiche de contact de sa fille, Léa. Tout en conduisant d'une main, elle rédige un SMS de l'autre. Son regard alterne entre la route et l'écran de son téléphone. Dans leur échange de SMS, la mère demande à sa fille si elle révisé et lui rappelle de ne pas envoyer de SMS.

Alors qu'elle est en train de rédiger ce texto, la mère mord une ligne blanche. Un klaxon se fait entendre. Le SMS de Léa s'affiche sur le smartphone de la maman : « Pas de SMS si tu conduis... »

Troublée et réalisant le risque qu'elle vient de prendre au volant, la mère pose immédiatement le téléphone.

* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 21 au 26 juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 1 004 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** IFSTTAR - INSERM : Téléphone et sécurité routière, expertise collective, avril 2011.

Les spots

La somnolence

Les résultats de l'étude 2017*

59 % des parents reconnaissent avoir déjà conduit en étant fatigué et 53 % avoir déjà conduit plus de 2 ou 3 heures sans faire de pause.

La principale raison invoquée pour prendre le volant en étant fatigué est la peur d'être en retard ou l'obligation d'arriver à une heure précise (38 %).

59 % des Français expliquent ne pas faire de pause car ils se sentent capables de conduire et 40 % car ils ont hâte d'arriver.

Les faits

- La somnolence est la 1^{ère} cause d'accident mortel sur autoroute (1 sur 3).**
- Sur l'ensemble du réseau routier, la fatigue intervient dans 9 % des accidents mortels.***
- Le risque d'avoir un accident est 8 fois plus important lorsqu'on est somnolent.
- Dormir 5 heures ou moins la veille d'un départ multiplie par 3 le risque d'accident.
- 17 heures de veille active équivalent à 0,5 g d'alcool par litre de sang.



La réponse Attitude Prévention : le film « La somnolence »

Un homme est au volant d'une voiture, la nuit, sur une autoroute. Sa femme, à la place passager, dort. A l'arrière, son fils est sur le point de s'endormir.

L'homme baille bruyamment, étendant un bras, l'autre main sur le volant. L'enfant reproduit le même bruit et le même geste. Le père s'en aperçoit et s'adresse à l'enfant qu'il regarde à travers le rétroviseur : « Tu peux t'endormir mon bonhomme. ».

L'enfant lui répond, sur la même intonation : « Toi aussi tu peux t'endormir mon papa... Mais faut d'abord garer la voiture ! ».

Le père prend alors conscience qu'il conduit en état de somnolence et du danger de la situation, pour lui et sa famille.

* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 21 au 26 juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 1 004 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** ASFA, chiffres clés.

*** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière – Bilan 2016.

L'association Attitude Prévention

La prévention fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est une grande cause au service de laquelle tous s'engagent, indissociable de leur responsabilité sociétale.

Aux côtés de leurs assurés lorsque survient le sinistre, les assureurs les accompagnent au mieux pour en atténuer les conséquences. Mais ils se doivent d'aller plus loin et sensibiliser en amont sur les risques. Aussi, les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance mènent en leur nom propre de nombreuses campagnes de sensibilisation mais ont également décidé de s'investir dans des actions collectives au sein de l'association Attitude Prévention.

Attitude Prévention a pour missions :

- de porter les sujets prévention (notamment risques routiers, accidents de la vie courante et santé) au nom de tous les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance,
- de concevoir et déployer des actions de sensibilisation aux risques routiers, domestiques et santé vers le grand public, seule ou en partenariat avec d'autres organismes,
- de constituer un pôle de référence pour l'analyse des données chiffrées des risques routiers, de la vie courante et santé.



Sur la route



À la maison



Santé et loisirs

Pour aller plus loin :
www.attitude-prevention.fr

 @PreventAttitude

 Attitude Prévention

 Attitude Prévention

Contacts presse

Agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin

01 40 29 15 54 - 06 30 10 92 22

cmathurin@entrenoussoitdit.fr

Sarah Maurit

01 40 29 15 53 - 06 18 39 45 83

smaurit@entrenoussoitdit.fr